



Charte pédagogique

« La régularité et la présence de l'élève
sont indispensables pour faire des progrès »

LA COLLABORATION PARENT / MONITEUR

La présence des parents n'est pas autorisée autour des bassins (petit et grand) pendant le cours. Par ailleurs, il n'est pas souhaitable d'avoir une discussion prolongée avec les moniteurs avant, pendant ou après le cours. Les moniteurs-trices ont des cours à mener avec un planning horaire à respecter. Ils sont formés et encadrés pour accompagner vos enfants dans l'apprentissage et le perfectionnement de la natation.

Un entretien personnalisé pour parler de votre enfant peut être organisé si besoin avec son moniteur par exemple.

LA COLLABORATION PARENT / ENFANT

Le comité vous encourage à partager l'enthousiasme de votre enfant pour la natation, ses efforts, ses progrès et le plaisir qu'il en retire.

LA COLLABORATION PARENT-ENFANT / MONITEUR

Pour faciliter les progrès, le comité vous recommande de faire en sorte que votre enfant participe à toutes les leçons tout au long de l'année. En effet, quelque soit la saison et la température extérieure, un bonnet et des habits chauds permettent de pratiquer la natation même pendant l'hiver.

ENFANT : Prénom _____ Nom _____

LIEU / DATE : _____ SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL-E :